



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

16/04/2015

Dossier complet le :

16/04/2015

N° d'enregistrement :

2015 - 001556

1. Intitulé du projet

Demande de défrichage complémentaire pour répondre à l'arrêté ICPE carrière (FULCHIRON INDUSTRIELLE, site de Vallabrix/Saint-Victor-des-Oules) du 24 juillet 2013 (article 8.3)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FULCHIRON INDUSTRIELLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FULCHIRON JEAN

RCS / SIRET

13141311219171171217110101011121

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51	Demande d'autorisation de défrichage complémentaire dans le cadre d'un dossier de modification des conditions d'exploitation (sans enquête publique, sans étude d'impact) Surface comprise entre 0,5 et 25 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à procéder à un défrichage complémentaire sur la commune de Vallabrix (30) afin de pouvoir extraire les terrains situés dessous. Cette demande intègre des terrains dont l'exploitation n'était pas prévue initialement mais qui est rendue nécessaire par le reprofilage (fronts de 5 m et banquettes de 15 m) demandé par l'ONF suite à son expertise de décembre 2012.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est d'aboutir in fine à une géométrie qui favorise le reverdissement des banquettes en conformité avec les attentes de l'ONF (gestionnaire de ces terrains communaux).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La surface visée par le défrichement est de 11 200 m². Les travaux consisteront à enlever les peuplements de pins (cf. carte de végétation, relevés types 16 et 25, ENCEM Frédéric Andrieu). Il s'agit de boisements de coteaux. L'étude écologique date de 2004 (relevés: 14 mars et 10 mai 2003, 27 et 28 mai 2004). Les terrains visés par le défrichement n'ont pas changé depuis, d'après les éléments dont nous disposons (pas d'incendie, pas de défrichement, pas d'extraction).

Les travaux de défrichement seront effectués lors de la première phase quinquennale (cf. plans de phasage: actuel, phase T0+ 5 ans et phase T0+10 ans).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les terrains défrichés, il sera procédé à leur décapage et à l'extraction des matériaux selon un profil de 5m/15 m (défini par CFEG pour permettre une stabilité de l'ensemble).

Ensuite, les plantations seront effectuées sur les banquettes (cf. plan d'état final réaménagé) au fur et à mesure de leur réalisation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La carrière est autorisée par l'arrêté préfectoral n°13-107N du 24 juillet 2013. Un défrichement a été autorisé par l'arrêté préfectoral n°30-2011 022 du 13 mars 2011(surface de 5,65 ha, commune de Saint-Victor-des-Oules).

L'arrêté préfectoral carrière demande (article 8.3) de modifier le profil d'extraction pour répondre aux attentes de reprofilage (annexe 9, fronts de 5 m et banquettes de 15 m) de ce secteur 2 à la demande de l'ONF (rapport du 18/12/2012). Un dossier de modification des conditions d'exploitation au niveau du secteur 2 a été

produit suite à l'arrêté préfectoral n°14-130 N du 27 août 2014. Cette demande de défrichement complémentaire est induite par l'arrêté préfectoral carrière.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'autorisation de défrichement complémentaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface visée par le défrichement	11 200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Vallabrix
Lieu-dit BRUGAS
Section B
Parcelle 1548 pour partie
(ex 1404 pour partie)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Défrichement: 13/03/2011, carrière: 24/07/2013

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Défrichement
- Extraction de sables siliceux AP du 24/07/2013

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains visés par le défrichement sont actuellement gérés par l'ONF.

Ils sont intégrés au périmètre administratif de la carrière mais ne sont pas extraits à ce jour.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Vallabrix comporte un PLU (sur site Mairie, le 13/04/2015: élaboration le 16/11/2009, arrêt le 23/06/2012) qui classe la parcelle 1548 (objet pour partie du défrichement) en zone Nc (N=zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels et paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de son caractère d'espace naturel) qui correspond au périmètre d'exploitation de la carrière.
La zone à défrichée est hors Espace Boisé Classé.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie Nord de Vallabrix est incluse dans la ZNIEFF de type II "Plateau de Lussan et massifs boisés"; les terrains sont en dehors. La partie Est de Saint-Victor des Oules est visée par la ZNIEFF de type I "Mares de la Capelle-et-Masmolène"; les terrains en sont exclus. A citer aussi la ZNIEFF de type I "Etang de la Capelle sur la commune de la Capelle-et-Masmolène. Il n'y a pas d'arrêté de protection de biotope sur ces trois communes.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont à une altitude de l'ordre de 200 m. La commune de Vallabrix n'est pas en zone montagneuse.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vallabrix n'est pas en bordure de littoral.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la fiche communale de la DREAL (consultation du 10/04/2015), la commune de Vallabrix n'est pas concernée par un Parc national, une réserve naturelle ou un parc naturel régional.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de ce type n'a été trouvé pour la commune de Vallabrix. A noter toutefois que le site de la Préfecture du Gard fait état d'une enquête publique pour un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transport terrestre de l'Etat dans le Gard pour les infrastructures de transport terrestre routières nationales et voies ferrées (du 5 mars au 7 mai 2015).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été trouvé d'élément sur ce sujet pour la commune de Vallabrix.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la fiche communale de la DREAL (consultée le 10/04/2015), il n'y a pas de zone humide au niveau de la commune de Vallabrix.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vallabrix comporte un PPR Inondation par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau du Gardon prescrit le 17/09/2002.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise un terrain naturel boisé qui n'a pas de raison particulière d'être pollué.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas sur une commune visée par une Zone de Répartition des Eaux (consultation site DREAL, 13/04/2015).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière est actuellement en dehors de tout périmètre de protection rapprochée. Il est dans le périmètre de protection éloignée du captage AEP de Saint-Quentin-la-Poterie (d'après étude hydrogéologique BERGA SUD 2013).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Vallabrix et Saint-Victor des Oules ne comportent pas de site inscrit ou classé. La commune de La Capelle-et-Masmolène qui est limitrophe, a un site inscrit: "le château et Village la Capelle-et-Masmolène" qui s'étale sur 422,08 ha.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vallabrix ne comprend pas de site Natura 2000. Le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation "Etang et marais de la Capelle" (314,77 ha) sur les communes de Saint-Victor-des-Oules et la Capelle-et-Masmolène. Elle est à plus d'un kilomètre à l'Est.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallabrix comporte une ancien château dont l'élévation (façades et toitures, section B, parcelles 262 et 263) est inscrite aux Monuments Historiques depuis le 31/10/1997. Les terrains à défricher sont à plus de 500 m au Sud de celui-ci. Il n'y a pas de Monument Historique sur Saint-Victor-des-Oules ou sur la Capelle et Masmolène (base Mérimée, 10/04/2015).

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement ne nécessite pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à impacter les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement permettra l'extraction de matériaux selon l'AP du 24/07/2013.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement est nécessaire pour l'extraction du sable siliceux (AP du 24/07/2013).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement aura pour effet de supprimer un habitat forestier. Des mesures de respect du calendrier écologique permettront toutefois de réduire l'impact sur la faune. De plus il est prévu de recréer rapidement un espace boisé sur les banquettes issues de l'exploitation de la carrière.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas de zone Natura 2000 et le défrichement aura des effets de courte durée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement va entraîner la disparition temporaire d'un espace forestier (1,12ha). La commune comporte 43,5% de sa surface couverte en forêts (soit environ 347 ha sur 798,66 ha). le défrichement ne touchera donc que 0,3% des surfaces occupées par des forêts sur Vallabrix, d'après les données communales de la DREAL (10/04/2015).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de risque technologique identifié sur la commune de Vallabrix (PRIM NET 10/04/2015).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallabrix est concernée par les risques naturels suivants: - feu de forêt - inondation - mouvement de terrain - séisme: zone de sismicité 3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des risques sanitaires peuvent être liés à l'utilisation d'engins et matériels à moteur thermique. Les terrains par eux même ne présentent pas de risque sanitaire.
	Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les tronçonneuses peuvent être à l'origine d'odeurs; de même que les gaz émis par les engins de chantier. Il n'y aura pas de gêne auprès du voisinage. Les travaux ne seront pas réalisés dans un secteur particulièrement marqué sur le plan olfactif.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de défrichements seront à l'origine de vibrations ressenties par le personnel. Il n'y aura pas de gêne auprès du voisinage. En 201, 8 tirs de mine ont été réalisés pour les besoins d'extraction de la carrière.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront effectués uniquement en journée sans émission lumineuse.</p> <p>Lors de la campagne de défrichage, il pourra éventuellement y avoir des travaux d'extraction sur un autre secteur de la carrière en simultané avec dans ce cas un fonctionnement possible des phares des engins.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la campagne de défrichage, il pourra y avoir des rejets de gaz d'échappement des engins utilisés sur le site pour couper et évacuer le bois.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le défrichage n'utilisera pas d'eau et n'interférera pas avec un cours d'eau ou plan d'eau. Il ne sera donc pas à l'origine de rejets hydrauliques.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets végétaux (non dangereux) de type branches, feuilles, aiguilles, souches seront produits et évacués du site.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le défrichage de ces terrains va modifier localement la perception visuelle du secteur concerné (enlèvement de la végétation et passage du vert au jaune/orangé; création de successions de fronts et banquettes) mais ce changement sera temporaire puisqu'il est prévu de replanter.</p> <p>De plus la surface en jeu est réduite en comparaison des dimensions globales de la carrière.</p> <p>cf. photomontages joints</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les terrains visés par le défrichage sont actuellement gérés par l'ONF. Il ne sont pas utilisés pour de la sylviculture et ne sont pas intégrés à un aménagement urbain ou autre que celui de l'exploitation de la carrière.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus ont été recherchés sur le site de la Préfecture du Gard. Aucun projet ICPE en enquête publique (mise à jour 10/04/2015) n'a été trouvé pour la commune de Vallabrix. Sur les communes voisines sont à citer: le projet de carrière porté par la société Ferropem sur la commune de Saint-Hippolyte de Montaigu (en attente arrêté) et le projet de la FSCM ÉNERGIES en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de La Capelle-et-Masmolène (date de 2013).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

D'après les éléments transmis, le statut actuel des terrains et le fait que la demande de défrichement est une suite des exigences de reprofilage formulées par l'Office National des Forêts suite à son expertise de décembre 2012, nous estimons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire dans le cadre de ce défrichement complémentaire.

Cela se justifie notamment par le fait que la demande n'est pas formulée dans le strict cadre d'une autorisation ICPE carrière mais d'un porter à connaissance de modifications des conditions d'exploitation.

Une étude d'impact globale sur la totalité du périmètre carrière et donc des terrains aujourd'hui demandés en défrichement a été réalisée et instruite au titre des ICPE pour aboutir à l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2013.

Une étude écologique était jointe à cette étude d'impact.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Arrêtés préfectoraux: AP carrière du 24 juillet 2013 AP du 27 août 2014 AP défrichement du 13 mars 2011
Plan des secteurs (sur fond état final brut)
Carte de végétation (d'après l'étude écologique ENCEM, août 2004) + texte étude écologique
Plans de phasage : Etat actuel, Phase T0+ 5 ans et Phase T0+10 ans
Etat final réaménagé
Coupe: profil 8
Photomontages

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MAISSE

le, 14/04/2015

Signature

SAS FULCHIRON INDUSTRIELLE
 Capital 5 352 000,00 €
 Chemin St-Eloi - 91720 MAISSE
 Code APE 0812Z
 RCS Evry : 343 297 727
 Tél. 01 64 99 25 00 - Fax : 01 64 99 25 08